

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT LAC FRANÇAIS DU JEUDI 1^{ER} JUIN 2017, A 17 HEURES 30, A LA SALLE DU CAFE DE LA GARE A GROLLEY

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Carl-Alex RIDORE**, préfet de la Sarine, président de l'Association.

Le procès-verbal est tenu par Mme **Angelika GREIM**, collaboratrice administrative au CO de Péroilles.

Comité de direction :

Mmes, MM.

Marius ACHERMANN, conseiller communal, pour la Commune d'Avry
Aurélien BAROZ, conseiller communal, pour la Commune d'Hauterive,
Luc DEGLISE, syndic de Villarsel-sur-Marly, pour les communes de la région de Marly,
Caroline DENERVAUD, conseillère communale, pour la Commune de Villars-sur-Glâne,
Muriel FRESARD, conseillère communale, pour les Communes de Sarine Nord,
Xavier MAUGERE, représentant des maîtres suppléant,
Suzanne MOREL, conseillère communale de Prez-vers-Noréaz, pour les Communes de Sarine Ouest,
Anne-Elisabeth NOBS, syndique de Corminboeuf, pour les Communes de la Région de la Ceinture,
Carl-Alex RIDORE, préfet du district de la Sarine, président de l'Association,
Fabien SCHAFER, conseiller communal, pour la Commune de Gibloux.
Françoise SAVARY, conseillère communale, pour la Commune de Marly,
Laurence ZIZZA, conseillère communale, de Misery-Courtion, pour les Communes du Haut Lac,
Antoinette DE WECK, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg,
Patricia GALLIARD ZENGER, inspectrice du 2^{ème} arrondissement,
Stéphane GREMAUD, directeur de l'Ecole du CO de Marly.
Jacques DESCLOUX, directeur de l'Ecole du CO de Péroilles,
Yvan GIRARD, directeur de l'Ecole du CO de Sarine Ouest,
Pierre KOLLY, directeur de l'Ecole du CO du Gibloux,
Frédéric REPOND, administrateur de l'Association.

Excusés : MM.

Nicolas CARRUPT, représentant des maîtres,
Daniel LEHMANN, préfet du district du Lac
Claudine PERROUD, inspectrice du 4^{ème} arrondissement,
Christine SAGER TINGUELY, membre du Comité de l'APRG, pour les parents d'élèves,
Emmanuel SCERRI, membre de l'APECOSO, pour les parents d'élèves,

Communes présentes : 28 sur 31
Communes excusées : Ependes, Le Mouret, Pierrafortscha
Communes absentes :
(Liste nominative des présences et excusées à disposition au secrétariat de l'association)

**Nombre de voix
représentées / sur**

170 / 295

Délégués et conseillers présents:	48	
Comité	19	
Autres participants et invités	8	
Total des personnes présentes	75	
dont	48	avec voix délibérative + celle du président
	18	avec voix consultative.

**ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DU JEUDI 1^{ER} JUIN 2017, A 17 HEURES 30,
A LA SALLE DU CAFE DE LA GARE A GROLLEY**

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Carl-Alex RIDORE**, préfet de la Sarine, président de l'Association.
Le procès-verbal est tenu par Mme Angelika **GREIM**, collaboratrice administrative au CO de Péroilles.

Monsieur le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la salle communale du Café de la Gare à Grolley.

Monsieur le Président excuse l'absence des membres du Comité, à savoir M. Daniel LEHMANN, préfet du district du Lac, Mme Christine SAGER TINGUELY et M. Emmanuel SCERRI.

Monsieur le Président salue également le représentant de la presse locale, ainsi que les invités, à savoir, Mme Antoinette de Weck, conseillère communale, M. Stéphane Mettler, directeur de l'école du CO de Jolimont, Mme Patricia Gaillard, inspectrice du 2^{ème} arrondissement, Monsieur Jean-Luc Schueler, « chef infrastructures » ainsi que M. Stéphane Peiry, réviseur. En lien avec le point 4 de l'ordre du jour, il salue également Mme Marie Longchamp et M. Dominique Sartori du bureau d'architectes Chappuis.

Les Communes ont été convoquées par courrier prioritaire du 9 mai 2017 ainsi que par annonce dans la Feuille officielle du 19 mai 2017.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 15 décembre 2016
2. Informations du Comité
3. Comptes 2016 :
 - 3.1. Fonctionnement
 - 3.2. Investissements
 - CO de Marly :
aménagement d'un préau et remplacement des abris vélos - décompte final
 - autres investissements courants
 - 3.3. Rapport de gestion
4. CO de Sarine Ouest : transformation et aménagement de deux nouvelles salles de classe – modification du crédit voté le 15 décembre 2016
5. Construction d'une nouvelle école du CO : calendrier général / organisation de projet
6. Divers

Monsieur le Président précise que l'Assemblée sera enregistrée pour les besoins de la rédaction du procès-verbal et **demande aux intervenants de parler à voix haute et de décliner leur prénom, nom et celui de la commune qu'ils représentent et prie** les délégués de laisser les cartes de vote sur la table située à la sortie.

Délégués et nombre de voix :

Selon les statuts, chaque commune a droit à un délégué au moins qui dispose d'une voix au minimum.

- **le nombre de voix par bulletin correspond au plus grand multiple possible** (total des voix disponibles par commune divisé par le nombre de délégués de la commune).
- **En cas d'absence d'un ou plusieurs délégués, le nombre de voix maximale par commune ne sera dès lors pas atteignable.**

Aucune remarque et/ou objection ne sont formulées quant à l'ordre du jour proposé et au mode de convocation pratiqué. **M. le Président déclare l'Assemblée valablement constituée.**

Avant d'aborder le point 1, **M. le Président** laisse la parole à M. Gianmarco Ferri, conseiller communal de Grolley. Au nom du conseil communal de Grolley, **M. Ferri** souhaite la bienvenue à l'Assemblée dans cette salle du café de la Gare récemment rénovée. Il prie de bien vouloir excuser l'absence de M. Prete, syndic de Grolley, occupé par d'autres engagements. **M. Ferri** transmet ses salutations. Il présente ensuite sa commune en quelques chiffres : Grolley est une commune de 100 km², de 2'000 habitants. Il est vrai que c'est une petite commune, mais grâce à l'augmentation des projets immobiliers et l'attractivité de la gare tout en étant à proximité de Fribourg, elle est en passe de s'agrandir. Le nombre d'élèves représente environ 12 % de la

population, soit 230 jeunes. En 2017, 170 élèves seront pris en charge par un CO de l'Association dont M. Ferri relève la qualité des services et des structures. **M. Ferri** reste à disposition des membres présents durant la collation offerte par la commune à l'issue de cette assemblée.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 15 DECEMBRE 2016

Le procès verbal est adopté avec les remerciements d'usage à son auteure, Mme Angelika Greim.

2. INFORMATIONS DU COMITE

2.1. CO de Sarine Ouest : bris de verres et problèmes d'étanchéité

M. le Président en rappelle brièvement les faits :

02.03.2017 Rapport de l'expert ; le rapport d'expertise définitif n'est pas contesté.

24.04.2017 Séance réunissant les signataires de la convention et l'expert. Il en ressort :

- Volonté commune de parvenir à un règlement amiable de l'affaire.
- Convenu que les entreprises soumettent à l'Association une proposition de réparation / modification du bâtiment pour pallier aux problèmes.

Jusqu'à fin juin Validité des renonciations à la prescription signées par les entreprises concernées.

Si aucune proposition concrète ne parvient à l'Association d'ici là, une action en justice devant le juge civil sera nécessaire. **M. le Président** précise cependant que tout sera mis en œuvre pour éviter cette situation. **M. le Président** ajoute encore que les membres de l'Association seront tenus au courant de l'avancée des discussions.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

2.2. Transports – projet d'horaire 2018

M. le Président rappelle que le **projet d'horaire 2018, valable du 10 décembre 2017 au 8 décembre 2018**, est en consultation publique du 29 mai au 18 juin 2017, sur le site internet www.projet-horaire.ch ou www.fahrplanentwurf.ch.

Selon l'usage, toute remarque ou observation sur les divers tableaux d'horaires doivent être formulées jusqu'au 18 juin 2017, au moyen du formulaire interactif disponible uniquement sur internet.

M. le Président précise que le projet horaire est non sans impact sur la grille horaire du CO de Jolimont. Une réflexion a été menée afin de trouver les solutions les plus adéquates. Il laisse la parole à M. Stéphane Mettler, directeur du CO de Jolimont.

M. Stéphane Mettler confirme que plusieurs rencontres avec les délégués des communes ont été organisées. La solution la moins mauvaise a été trouvée, en tenant compte des objectifs consistant à donner la possibilité aux élèves de l'Association de rentrer sur la pause de midi et à les laisser partir tôt l'après-midi pour qu'ils puissent vaquer à leurs activités ou bénéficier des cours facultatifs proposés par l'école après les cours sans que ce ne soit trop tard. Il était impensable de donner un horaire pour les élèves d'août à décembre, puis de modifier complètement l'organisation interne de l'école en décembre. Cette solution, au moment de l'introduction des nouveaux horaires des TPF, consiste à commencer les cours à 07h32 au mois de décembre, pour terminer à 11h40. Le premier train est prévu à 11h47. La proximité de la gare devrait permettre aux élèves de pouvoir le prendre. **M. Mettler** relève que les horaires ont été modifiés entre-temps d'une minute, ce qui en soit est peu, mais sur les 7 minutes à disposition pour rejoindre la gare, elle peut être pénalisante. Il espère qu'aucune autre modification n'interviendra encore, même s'il reconnaît ne pas être à l'abri d'un autre changement. Les autres bus ou trains partent à 11h51 et à 12h00, direction Misery. Il lui semble important que les élèves ne doivent pas attendre trop longtemps en gare de Fribourg. Les horaires ne seront pas modifiés l'après-midi, soit début des cours à 13h40, avec des élèves qui arrivent entre 13h12 et 13h28 en gare. Un peu plus d'attente pour les élèves qui arrivent de Grolley, soit 28 minutes. **M. Mettler** se met à disposition pour toute question supplémentaire.

M. le Président remercie M. Mettler pour sa présentation et relève l'immense travail de réflexion pour arriver à une solution qui puisse convenir à tous les intervenants. Il en remercie également les acteurs.

Mme Pascale Michel, conseillère communale à Corminboeuf, reconnaît la difficulté de trouver une solution la plus adéquate possible, mais dit sa surprise en constatant que les besoins physiologiques connus des adolescents qui ont besoin de dormir le matin n'est de nouveau pas pris en compte.

M. le Président explique que ces changements d'horaire sont induits au niveau supra cantonal et qu'il faut faire face à des impératifs. Il l'assure que c'est la solution la moins mauvaise. D'autre part, il ajoute que cette problématique peut éventuellement être prise en compte lors de la construction du nouveau CO. Il remercie ensuite M. Mettler pour ses explications.

La parole est donnée, elle n'est plus utilisée.

2.3. Prochaine assemblée des délégués extraordinaires

La prochaine assemblée aura lieu

Jeudi 5 octobre 2017 à 17h30 à la DOSF (CO de langue allemande)

3. COMPTES 2016

Monsieur le Président se réfère à la brochure des comptes 2016 annexée à la convocation.

Les comptes 2016 des écoles et de l'association ont été contrôlés par l'organe de révision « Peiry et Schibli Fiduciaire SA avant l'envoi aux communes, soit les 15 et 16 février 2017. La discussion finale, avec M. Peiry, s'est déroulée en présence du président et de l'administrateur le jeudi 16 février 2017 à la Préfecture de la Sarine.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.1. Bilan consolidé et détail du bilan [pages 11 – 13]

Le solde du bilan consolidé de l'association et des quatre écoles présente au 31 décembre 2016, un solde à l'actif et au passif de Fr. 37'659'897.

Pour l'actif, au niveau « Association », le compte 1150 « Débiteurs » présente un solde de Fr. 2'563'632.- dont :

- Fr. 2'437'800 **factures finales définitives** envoyées aux communes, payables au 31 mars 2017
- Fr. 125'832 autres divers « débiteurs ».

Pour le passif, à la clôture des comptes au 31.12.2016, les « avances à terme fixe » contractées auprès d'établissements bancaires se montent à Fr. 31'210'000, soit une diminution de Fr. 490'000 par rapport à la situation au 31.12.2015. Les comptes courants bancaires, prêt à court terme ainsi que les capitaux disponibles, représentent la **dette nette de l'Association qui se monte à Fr. 32'605'058** (au 31 décembre 2015 Fr. 35'820'324).

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.2. Comptes généraux de l'Association (récapitulation des charges et produits 2016) [page 15]

Le compte de fonctionnement 2016 de l'ensemble de l'association laisse apparaître un excédent de charges de Fr. 25'637'200. Comparé au budget 2016, **l'excédent de charges est inférieur de Fr. 874'800 ou - 3.3%**.

Par rapport aux comptes 2015, l'excédent de charges est supérieur de Fr. 6'000'500 ou + 30.6%. Comme annoncé lors de la présentation du budget 2016 en automne 2015, cet écart s'explique par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 des effets financiers de la nouvelle loi scolaire.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.3. CO du Gibloux [pages 16 à 17]

Les comptes 2016 se soldent par un excédent de charges de Fr. 3'864'151 soit Fr. 30'379 de moins que le budget 2016 ou - 0.8%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.4. CO de Marly [pages 18 à 19]

Les comptes 2016 présentent un excédent de charges de Fr. 4'780'289 soit Fr. 199'711 de moins que le budget 2016 ou - 4.0%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.5. CO de Pérolles [pages 20 à 21]

Les comptes 2016 se soldent par un excédent de charges de Fr. 3'611'189 soit Fr. 237'611 de moins que le budget 2016 ou - 6.2%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.6. **CO de Sarine Ouest** [pages 22 à 23]

Les comptes 2016 se soldent par un excédent de charges de Fr. 5'371'401 soit Fr. 65'299 de moins que le budget 2016 ou - 1.2%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Comptes des quatre centres d'orientation scolaire et professionnelle [page 24]

Le total des charges des quatre Offices se monte à Fr. 111'032 soit Fr. 7'768 de moins que le budget 2016 ou - 6.5%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.7. **Report des dépenses et recettes d'investissements et décomptes finaux** [pages 25 à 29]

M. Repond prend la parole et explique que le report des dépenses d'investissements 2016 au bilan s'élève à Fr. 1'473'238. Au niveau des recettes, le report au bilan se monte à Fr. 83'751.

Pour les investissements effectivement finalisés en 2016, la somme des déviations par rapport aux crédits disponibles correspond à une moins-value de Fr. 258'255 (cf. colonne décomptes finaux et commentaires du bas de page 29).

3.7.1. **CO de Marly : aménagement d'un préau et remplacement des abris vélos - décompte final**

M. Repond demande de se référer aux commentaires de la page 26.

Le crédit d'investissement brut voté lors de l'assemblée des délégués du 3 décembre 2014 se montait à Fr. 860'000. La participation étant estimée à Fr. 125'900, la dépense nette prévisible se montait à Fr. 734'100.

Le décompte final de cet investissement se présente comme suit :

Travaux préparatoires	1'836.00
Bâtiment	595'709.75
Gros oeuvre	100'868.80
Frais secondaires et comptes d'attente	48'081.80
Coût total brut de l'investissement	746'496.35
- Participation commune de Marly	- 133'751.15
Coût net de l'ensemble des travaux à charge de l'Association déduction faite de participation	612'745.20
- crédit voté par l'assemblée des délégués du 3 décembre 2014	734'100.00
Moins-value	- 121'354.80

Au final, le coût net, déduction faite de la participation communale, s'est monté à Fr. 612'745.20, soit 121'354.80 ou - 14.1% de moins que le crédit voté.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.7.2. **Autres investissements courants**

M. Repond demande de se référer aux commentaires des pages 28 et 29 :

Investissement nets (dépenses et recettes) :

	Bâtiment	Matériel et mobilier	Matériel informatique	Matériel d'enseignement	TOTAL
Administration			14'267		14'267
Gibloux	806'892				806'892
Marly	236'038		21'363		257'401
Pérolles			38'937		38'937
Sarine Ouest	35'557	30'883			66'440
Total	1'078'487	30'883	74'567		1'183'937

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

M. le Président remercie M. Repond pour ses explications. La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.8. Comptes 2016 - rapport de gestion

Les intérêts et amortissements, le coût moyen par élèves ainsi que les différences en plus ou en moins par rapport au budget 2016 sont expliquées en détail dans le rapport de gestion.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.9. Rapport de l'organe de révision Peiry et Schibli Fiduciaire SA [page 31]

Selon l'usage, le rapport de l'organe de révision a été inséré dans la brochure des comptes 2015.

M. le Président laisse la parole à M. Stéphane Peiry, réviseur, pour le rapport de l'organe de révision des comptes « Peiry & Schibli Fiduciaire SA » page 31.

M. Peiry nous fait grâce de la lecture de son rapport qui se trouve en page 31 et termine en conclusion que selon son appréciation, l'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels soumis en assemblée, présentant un excédent de charges de CHF 25'637'200 au 31 décembre 2016.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.10. Vote

M. le Président invite les délégués à passer au vote : **les délégués acceptent à l'unanimité les comptes 2016.**

M. le Président remercie l'Assemblée et particulièrement toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin à la bonne tenue des comptes.

4. CO DE SARINE OUEST : TRANSFORMATION ET AMENAGEMENT DE DEUX NOUVELLES SALLES DE CLASSE – MODIFICATION DU CREDIT VOTE LE 15 DECEMBRE 2016

Avant de laisser la parole à M. Achermann, représentant de la commune siège, ainsi qu'à Mme Marie Longchamp du bureau d'architectes Chappuis, **M. le Président** indique qu'il n'est certainement pas très agréable pour les délégués de se prononcer sur une modification du crédit voté lors d'une dernière assemblée, ni pour le comité de présenter cette modification, même s'il est convaincu qu'elle est nécessaire. La version présentée au mois de décembre a été induite notamment par un élément lié à l'évolution démographique qui connaît un pic dans cette région cette année pour connaître par la suite une courbe plus plate. Il est probable qu'à moyen ou long terme cette commune connaisse à nouveau une augmentation. Cette évolution coïncide malheureusement avec des changements cantonaux au sujet des directives suite à l'entrée en vigueur du règlement d'exécution de la Loi scolaire. Les directeurs sont là pour répondre à vos questions.

Impacts induits par l'entrée en vigueur du règlement d'exécution de la loi scolaire :

- ❖ Hormis les aspects en lien avec l'évolution démographique, les éléments suivants influenceront le nombre de classe dès la rentrée 2017 :
 - ✓ les élèves bénéficiant de mesures d'aide renforcées comptant triple ;

- ✓ la diminution du nombre maximale d'élèves en classe EB [23 à 21].

Des réflexions avaient déjà eu lieu l'an passé par rapport à d'autres solutions comme la construction tels que des pavillons. Avant de vous présenter le projet de ce jour, des contacts ont été pris avec les communes ayant eu l'expérience de ces pavillons (Villars-sur-Glâne, Fribourg). Il s'avère qu'il faut compter 400 à 600 kCHF pour un pavillon. Nous arrivons à des montants identiques voir plus élevés que ceux que l'Association vous propose ce soir et pour en présenter les détails, **M. le Président** laisse la parole à M. Achermann.

M. Achermann, relève également que le comité de direction aurait aimé ne pas soumettre ce point aujourd'hui aux délégués qui avaient déjà donné leur accord le 15 décembre passé pour un projet moins coûteux. Lors de cette assemblée, les limites du CO avaient été clairement démontrées, puisqu'il doit accueillir plus de 600 élèves. Deux salles de classes supplémentaires s'avèrent être nécessaires. Une étude interne de faisabilité à relativement bon compte avait été présentée, mais il s'avère que le comité doit revenir auprès des délégués avec un projet remanié et plus lourd. En effet, le bâtiment reste fidèle à lui-même, porteur de surprises. En outre, la transformation de locaux existants en salles de classe implique des contraintes qui ont été sous-estimées, puisque les normes évoluent et se complexifient. Le comité reste convaincu que la proposition que les architectes vont présenter aux délégués est la bonne solution.

Mme Marie Longchamp du bureau d'architectes Chappuis explique le nouveau projet au niveau technique. (cf. le message du Comité de direction à l'attention des communes membres de l'Association « Ecole du CO de Sarine Ouest : transformation et aménagement de deux nouvelles salles de classe » joint à la convocation).

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée. **M. le Président** remercie Mme Longchamp pour ses explications.

M. Repond revient avec l'aspect financier dudit message et le commente.

La parole est donnée.

Mme Pascale Spicher, pour la commune de Villars-sur-Glâne, demande pourquoi ne pas avoir envisagé une solution pour agrandir ailleurs que dans l'espace proposé, à savoir l'ajout de deux salles de classe en dehors du CO. **M. Repond** explique que la solution d'un pavillon a été examinée dans le cadre d'une première discussion du groupe de travail. Les coûts d'acquisition d'un tel pavillon s'élèvent à près de 400 à 600'000 francs avec une durabilité de l'ordre de 10 à 20 ans. D'autres pistes ont encore été étudiées, à savoir l'appartement du concierge. Or les architectes et l'ingénieur civil en particulier ont mis en avant la nécessité dans ce cas d'importantes mesures de renforcement.

M. Alexandre Dumont, de la commune de Villars-sur-Glâne, s'étonne du montant des honoraires qui représente environ 2'000 heures de travail d'ingénieur pour concevoir deux salles de classe. Il se demande si le montant des travaux est réellement proportionné au but final. Il constate également avoir été mis devant le fait accompli et regrette devoir prendre une décision sans avoir reçu d'informations au préalable, tant financière, que en ce qui concerne la faisabilité, si ce n'est que ces deux salles de classe doivent être prêtes pour cet automne. Il lui paraît assez difficile de se prononcer en état de cause de manière éclairée.

Il relève ensuite qu'il s'agit d'un CO construit il y a douze ans, de gros travaux sont envisagés qui dépassent tout ce qui avait été imaginé au départ. Les taux d'amortissement annuels sont actuellement à 3 %, ce qui laisse entrevoir des amortissements sur 35 ans. Il constate que sur 10 ans, on n'arrive pas à imaginer qu'on puisse avoir de tels besoins, qu'en sera-t-il jusqu'en 2052 ? Il se demande si le projet présenté correspond vraiment à la réalité.

M. Repond rappelle que s'agissant du taux d'amortissement, l'Association est tenue au respect de la Loi sur les communes, respectivement à l'article concernant le taux d'amortissement, qui vont d'ailleurs changer en 2020. Il ne s'agit en conséquence ni plus ni moins de l'application des règles. Il souhaite également préciser qu'actuellement, le CO de Sarine-Ouest dispose de 28 salles de classe ordinaires. Au-delà de 30 salles de classe ordinaire, le rapport avec le nombre de salles de classe spéciale change. Il n'est pas possible d'aller au-delà. Cela nécessiterait une 2^e étude de faisabilité. Il a aussi été envisagé de construire en hauteur, mais il n'est pas certain que le bâtiment le permette au niveau technique. A ce stade, le fait d'aménager deux salles de classe, qui sont de toute façon la limite face aux autres contraintes des salles spéciales, constitue la meilleure solution pour pouvoir accueillir les élèves à la rentrée prochaine.

S'agissant des honoraires, le nombre d'heures ne tient pas exclusivement compte des architectes, mais aussi des ingénieurs civils et autres techniciens.

En réponse à la réaction des délégués regrettant n'avoir pas eu d'autre projet en balance, **M. Yvan Girard**, directeur du CO de Sarine-Ouest, rappelle qu'aucun autre projet n'avait en effet été présenté en décembre lors de la validation du crédit d'investissement. D'autre part, il relève qu'un groupe de travail réfléchit depuis 2016 à cet agrandissement, appuyé dans leur démarche par M. Ducrot du Service des Bâtiments ainsi que par des architectes. Ces regards croisés ont permis de présenter cette solution, effectivement plus onéreuse, mais meilleure.

M. Dumont lui explique que la demande d'alternatives se justifie en partie par le montant des travaux. Bien qu'il soit persuadé qu'il s'agit là de la meilleure des solutions, il déplore ne pas pouvoir comparer avec d'autres alternatives et de n'avoir d'autre choix que de voter.

M. le Président le remercie et lui répond que ces remarques ont déjà été entendues. Il relève que l'Association peut se baser maintenant sur un plan financier comprenant un catalogue des investissements, afin de ne pas mettre les communes sur le fait accompli. Mais parfois des éléments nouveaux surgissent, comme l'augmentation démographique ou de nouvelles prescriptions impliquant des contraintes techniques plus conséquentes. Avec l'impératif que tous les élèves doivent être accueillis à la rentrée cet automne. Il assure M. Dumont avoir intégré sa remarque.

M. Jean-Pierre Oertig, de la commune de Marly, constate que les honoraires s'élèvent à 28 % du coût de construction. Il demande s'il s'agit d'un taux classique ou si ce montant est surévalué par les ingénieurs. Il s'inquiète ensuite du montant de la subvention qui est avancé à titre conditionnel.

M. le Président le remercie et en ce qui concerne sa première question le rassure en lui expliquant qu'il s'agit d'une proportion se situant dans la même fourchette que d'autres projets.

M. Dominique Sartori du bureau d'architectes Chappuis explique que les honoraires ont été calculés selon le tarif usuel et sont liés à la complexité d'ajouter deux salles de classe dans un bâtiment déjà existant.

En ce qui concerne la deuxième question s'agissant de la subvention, **M. Repond** argumente que M. Ducrot a été impliqué très tôt dans la démarche, soit le 15 janvier dernier. Il rappelle la possibilité étudiée d'ouvrir une salle de classe dans la salle d'études, projet qui n'a pu être retenu, en raison de problèmes statiques. Un premier courrier a été adressé au Service des Bâtiments le 13 avril, compte-tenu de la finalisation du projet. Un deuxième courrier avec le devis tel que présenté ce soir a été adressé le 17 mai à ce Service. M. Repond a eu un contact téléphonique en début de semaine. Force est de constater que ce Service est surchargé, mais doit se déterminer avant que les travaux ne débutent. Il s'agit d'une estimation et nous sommes dans l'attente de la confirmation de cette estimation.

M. Gilles de Reyff, de la Commune de Givisiez, propose la confiance aux délégués. Il demande cependant si des mesures concernant les futurs effectifs seront prises, puisqu'après ce pic, une stabilisation de quelques années est à prévoir avant un nouveau pic.

M. le Président le rassure et rappelle l'étude sur l'évolution démographique présentée par Mme Wanders. Au vu de cette évolution, liée aux grands projets des communes de Matran et d'Avry, il est clairement envisagé de présenter aux délégués en intégral le plan financier à cet horizon-là ainsi qu'une proposition concrète d'un éventuel besoin d'agrandissement.

Mme Katuscia Sansonnens, de la commune de Neyruz, relève qu'il serait judicieux lors de la construction d'un nouveau CO d'anticiper la possibilité d'agrandissement.

M. Jacques Crausaz, de la commune du Gibloux, constate que si on compare le montant des travaux du CO de Sarine-Ouest avec ceux du CO de Pérolles, le montant présenté ce soir semble correspondre. Mais la différence du nouveau crédit présenté avec celui voté l'an passé lui semble démesurée. Il se l'explique par une mauvaise estimation. Mais il se dit prêt à se laisser convaincre que cette fois les chiffres sont justes. Il aimerait cependant avoir quelques explications succinctes sur ce qui a été oublié ou été modifié pour justifier cette différence de facteur 3. Il se dit également surpris du montant des honoraires et demande si ces mandats ont été mis en soumission ou ont déjà été attribués.

M. le Président le remercie et lui répond que d'une part, la première version était une estimation budgétaire chiffrée à l'interne, plus légère au niveau technique, permettant de contenir raisonnablement les coûts. Or les monoblocs existants au niveau de la ventilation ne permettent pas d'être aux normes. C'est en partie cet élément qui a obligé de passer à un projet plus conséquent nécessitant une conception architecturale en bonne et due forme. En ce qui concerne la deuxième question, et vus les délais, une mise en soumission n'est pas prévue. La situation au CO de Sarine-Ouest au niveau des autres travaux d'étanchéité est déjà très complexe.

M. Oertig demande une interruption de trois minutes pour discuter avec les délégués de la commune de Marly.

M. le Président reprend le débat après les trois minutes accordées aux représentants de la commune de Marly et nomme quatre scrutateurs : Mmes Pascale Michel et Pascale Spicher, MM. Christophe Clément et Jacques Crausaz,

M. le Président procède au vote : **au vu de ce qui précède, le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégués d'approuver la modification du crédit d'investissement voté le 15 décembre 2016, soit l'octroi d'un crédit de Fr. 1'000'000. -, montant duquel sera déduite la subvention accordée par l'Etat.**

Pour : 143

Contre-épreuve : 0

Abstention : 22

Le crédit est accepté par 143 voix contre 22 absents. M. le Président remercie les délégués.

5. CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE DU CO : CALENDRIER GENERAL / ORGANISATION DE PROJET

5.1. Calendrier général

M. le Président présente le calendrier général et la commission de bâtisse :

Printemps 2017	Définition du calendrier du projet
1 ^{er} juin 2017	Information à l'assemblée des délégués
Automne 2017	Vérification de la clause du besoin et définition du programme des locaux <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour de l'évolution des effectifs des élèves de l'Association et de la Ville ; - Définition des besoins, dont programme des locaux, en collaboration avec le SBât, le SSpO et le SMO ; - Validation de la clause du besoin par la DICS.
5 octobre 2017	Assemblée extraordinaire <ul style="list-style-type: none"> - Modifications statutaires ; <ul style="list-style-type: none"> • Relations avec la Commune de Fribourg et Convention • Médecine scolaire • Limite d'endettement • Nombre délégués / voix - Validation des lignes directrices d'implantation et appel à candidatures (ouvert d'octobre 2017 à mars 2018) ; - Crédit d'étude de faisabilité technique, mandat d'urbaniste.
Avril à septembre 2018	Etude de faisabilité technique <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation technique des dossiers de candidatures ; - Préavis du SMO sur les aspects mobilité de l'étude.
Décembre 2018	Choix du site et crédit pour un concours d'architecture <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du résultat de l'étude de faisabilité technique ; - Choix du site (décision) ; - Crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture (concours ouvert de février à septembre 2019).
Mai 2019	Désignation de la commission de bâtisse.
Décembre 2019	Crédit d'étude du projet et mandat d'architecte <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du résultat du concours d'architecture ; - Attribution du mandat d'architecte (étude préliminaire) ; - Développement du projet retenu et établissement du devis général.
Décembre 2010	Crédit d'ouvrage <ul style="list-style-type: none"> - Devis général ; - Promesse de subvention cantonale.
Rentrée scolaire 2023-2024	Mise à disposition des locaux.

5.2. Organisation de projet

Commission de bâtisse (proposition) :

- Présidence
 - Chef de projet¹
 - Représentant-es du bureau d'architectes mandataires
- Représentant-es au Bureau (bassin de recrutement concerné par l'implantation du nouveau CO)
 - Administrateur
 - Chef infrastructures
 - Représentant-e des utilisateurs (directeur-trice d'une école)
 - Adjoint de l'architecte cantonal, responsable des constructions scolaires

¹Mandat de conduite du projet sous l'angle technique doune commune de l'association ou de la Ville de Fribourg. Dès finalisation du crédit d'étude, dépense à charge du projet d'investissement (crédit d'ouvrage)

Commission technique (proposition) :

- Chef de projet
 - Représentant-es du bureau d'architectes mandataires
- Administrateur
 - Chef infrastructures
 - Economiste junior
 - Représentant-e des utilisateurs (directeur-trice d'une école)
 - Autres intervenants selon dossiers spécifiques (chef informatique)

M. le Président ajoute encore qu'un message sera présenté lors de l'Assemblée générale extraordinaire.

La parole est donnée :

M. Marc Lüthi, de la commune de Belfaux, dit l'intérêt de sa commune à accueillir ce nouveau CO en proposant un emplacement idéal. Un sentier piéton vers la gare permettrait aux élèves d'accéder en toute sécurité aux transports. La révision en cours du PAL inclut une parcelle de zone d'intérêt général. Mme Antoinette de Weck quitte l'assemblée à 19h10.

M. Daniel Jorio, syndic de la commune de Courtepin, annonce également la candidature de sa commune, dont le terrain en zone d'intérêt général est à un jet de pierre de la gare. Sa commune abrite en outre un centre de formation.

M. le Président relève qu'il a déjà reçu différentes interpellations des communes, ce qui le conforte dans le fait de présenter d'ores-et-déjà les premiers éléments.

M. Jean-François Charrière, de la commune du Gibloux, demande de tenir compte de l'évolution des autres CO qui devront s'agrandir et rappelle les expériences vécues à Romont dont le projet s'est avéré très coûteux. Il paraît primordial de réfléchir aux éléments nécessaires pour une meilleure gestion des coûts potentiels.

M. le Président le remercie et assure que c'est également l'objectif du comité de travailler dans un cadre souple mais en prévoyant toutes les incidences tant sous l'angle technique, financiers et des transports. Un message sera envoyé aux communes candidates pour leur permettre de se positionner. La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

6. DIVERS

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la séance à 19h11 en remerciant les délégués de leur participation et leur proposer le verre de l'amitié offert par la Commune de Grolley.

Fribourg, le 25 juin 2017
(Version adoptée le 05.10.2017)

Pour le procès-verbal :
Angelika GREIM